

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 217

présenté par

M. Muselier, Mme Barèges, M. Beaudouin, M. Bodin, Mme Bourragué,
M. Brochand, M. Deflesselles, M. Gaudron, M. Gérard, M. Havard,
M. Lejeune, M. Marlin, M. Perruchot, M. Remiller,
M. Riester, M. Scellier, M. Schosteck et M. Taugourdeau

ARTICLE 15 QUINQUIES

Supprimer les alinéas 4 et 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement proposé à l'article 15 sexies concernant les alinéas 2,3 et 4. Dans un souci de cohérence rédactionnelle il convient de supprimer l'alinéa 5 qui n'a plus lieu d'être : les alinéas 2,3 et 4 de l'article 15 sexies décrivant des réalités similaires.